



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000079

Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beaurpré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Saône :** M. Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Richard SALA **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Christelle PETITJEAN **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires : S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB

Fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB

Rapporteur : Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2006	Montant BP 2006 : 37 033 €
Imputation : 011.824	Montant de l'opération : 27 314 €
	Solde après cette opération : 9 719 €

Résumé :

Trois nouvelles opérations sont susceptibles de bénéficier du fonds d'aide aux études pré-opérationnelles pour les projets structurants. Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire est invité à valider les fonds de concours suivants :

- 1 904 € à la commune de Roche lez Beauré, pour la réalisation des études de diagnostic et d'avant-projet de l'aménagement du bourg centre.
- 15 000 € au SIVU Roche-Novillars pour la réalisation des études d'esquisse et d'avant-projet du gymnase Intercommunal.
- 10 410 € à la commune de Mamirolle pour la réalisation des études de sol et d'avant-projet du passage souterrain « modes doux » sous la voie ferrée Besançon-Le Locle.

I. Rappel des modalités d'attribution du fonds

Les nouvelles modalités du fonds d'études pré-opérationnelles pour les projets structurants des communes de la CAGB viennent d'être adoptées lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2005.

Ce fonds a pour objectif d'aider les communes (ou de financer directement lorsqu'il s'agit d'un projet sous maîtrise d'ouvrage CAGB) à réaliser les premières études nécessaires à la définition technique et financière des projets conduits à l'échelle des secteurs. Les thématiques sont multiples, permettant de soutenir la plupart des projets, la principale condition étant le caractère structurant.

II. Examen des dossiers déposés et proposition d'attribution du fonds

A/ Aménagement du bourg centre de Roche lez Beauré

La commune de Roche lez Beauré constitue avec Novillars pour le secteur Est un pôle d'animation et de services, aux portes de l'entrée Est de l'agglomération. Sa position géographique, avec la Nationale 83 qui la traverse, lui confère une très bonne accessibilité, favorable à son développement. Parallèlement, la Nationale constitue également une source de pollution et de danger, pour le développement des commerces et services ainsi que pour la promotion des modes doux. La commune a donc décidé, en octobre 2005, de confier au cabinet BUISSON une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude et l'aménagement en trois tranches d'un nouveau cœur de village.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- rompre les effets de poches, constitués par chacune des entités : mairie, gare, centre commercial, groupe scolaire et église,
- encourager le passage des véhicules à vitesse réduite, par un aménagement urbain qualitatif,
- créer une organisation relationnelle cohérente et sécurisée entre la mairie et le centre commercial, afin de faire oublier la traversée de la Nationale 83, en favorisant l'utilisation de matériaux de qualité (pavage, béton désactivé, mobilier urbain),

- trouver l'utilisation la plus rationnelle du terrain communal disponible à proximité du centre commercial, pour y construire un équipement public pour la petite enfance et/ou les personnes âgées,
- tenir compte d'une extension possible de la mairie.

Ces travaux renforceront le caractère de bourg centre reconnu dans le SDAB et permettront une meilleure lisibilité des usages des différents espaces publics, comme des commerces et services pour l'ensemble des habitants et usagers de la Nationale 83.

La réalisation de la première tranche est programmée au cours du premier semestre 2007. Ce projet est éligible à l'axe 5 du contrat CITE, dans le cadre de l'aménagement des bourgs centre, au taux minimum de 30%.

En synthèse :

Collectivité concernée	Commune de Roche lez Beaupré
Calendrier de réalisation	Etudes : 1^{er} semestre et 3^{ème} trimestre 2006 Travaux : 1^{er} semestre 2007
Dépenses éligibles au fonds	- diagnostic et avant-projet : 5 440 €
Calcul de la subvention CAGB	- Subvention de 30% sollicitée au titre de CITE, soit 1 632 € - Solde à la charge de la Commune : 3 808 € Subvention CAGB possible : 1 904 €

MM BARDEY, SCHNAEBELE, BOURDAIS, BAUER, MAILLOT et Mme BOURLON ne prennent pas part au vote.

Après instruction, ce projet répondant aux critères du fonds, à l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 1 904 € pour la réalisation des études de diagnostic et d'avant-projet s'élevant à 5 440 €.

B/ Construction d'un gymnase intercommunal à Novillars par le SIVU Roche/Novillars

Le SIVU Roche-lez-Beaupré / Novillars a été créé en 1998, pour la réalisation, en plusieurs phases, d'un complexe sportif comprenant un terrain engazonné, des vestiaires tribunes, un terrain en gazon synthétique et un gymnase. L'ensemble de ces équipements, à l'exception du gymnase est à ce jour réalisé, avec le soutien de la CAGB pour l'aménagement du terrain en gazon synthétique.

Le SIVU s'est aujourd'hui engagé dans la réalisation du gymnase pour poursuivre et achever son programme d'investissement. La grande salle de 756 m², dimensionnée pour la pratique du handball, permettra la pratique des autres sports, en excluant les manifestations qui n'auraient pas un caractère sportif. Une salle annexe de 250 m² sera réservée à la pratique des sports de tapis. Par ailleurs, le SIVU prévoit également l'aménagement ultérieur de tribunes. Au-delà des deux communes membres, cet équipement couvrira également les besoins des communes voisines de Vaire-Arcier, Vaire-le-Petit, Amagney et Chalèze, de par le caractère intercommunal de composition des clubs sportifs.

Enfin, l'emplacement retenu étant en frange de quartiers d'habitation, le programme prévoit un bâtiment intégrant les spécifications HQE et présentant une architecture de qualité marquant le site. Cette qualité doit également transparaître à l'intérieur du bâtiment (volume, lumière, acoustique...) ainsi que dans la facilité de gestion ultérieure des locaux.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

L'année 2006 est consacrée à la réalisation des études, pour un coût d'objectif établi à 950 000 € HT. La réalisation de l'équipement est attendue pour 2007. Ce projet est éligible aux aides traditionnelles du Conseil Général sur une base de travaux plafonnée à 690 000 € HT.

En synthèse :

Collectivité concernée	SIVU Roche lez Beaupré / Novillars
Calendrier de réalisation	Etudes : année 2006 Travaux : 2007
Dépenses éligibles au fonds	- esquisse et avant-projet : 41 400 €
Calcul de la subvention CAGB	- aucune subvention possible sur les études, le Conseil Général intervenant en fonds traditionnels sur travaux plafonnés. - Solde à la charge du SIVU : 41 400 € Subvention CAGB possible : 15 000 €

MM BARDEY, SCHNAEBELE, BOURDAIS, BAUER, MAILLOT et Mme BOURLON ne prennent pas part au vote.

Après instruction, ce projet répondant aux critères du fonds, à l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 15 000 € pour la réalisation des études d'esquisse et d'avant-projet s'élevant à 41 400 €.

C/ Aménagement d'un passage souterrain sous la voie ferrée au cœur de Mamirolle

La commune de Mamirolle souffre de la traversée de la voie ferrée Besançon / Le Locle, qui partage en deux parties l'urbanisation. Si le passage à niveau ne gêne en rien les déplacements en voiture au sein du village, il n'en est pas de même pour les déplacements « modes doux ». En effet, les commerces et services (dont l'école) se situent à l'Est dans le « vieux » village, alors que de nombreux habitants se sont installés à l'Ouest, de l'autre côté de la voie ferrée. Cet état de fait conduit de nombreuses personnes non conscientes du danger, dont des enfants, à traverser la voie ferrée alors qu'aucun aménagement n'est prévu à cet effet.

Le PADD du PLU identifie très clairement la problématique des déplacements dans le village. Avec un taux d'accroissement de 1,19% par an, la population de la commune devrait atteindre 1826 habitants à l'horizon 2020. Il est donc apparu nécessaire de favoriser les liaisons douces entre les deux parties urbanisées du village, par des aménagements garantissant la sécurité.

Pour cela, la commune envisage d'aménager le chemin communal longeant la voie et de construire un passage souterrain sous la voie ferrée, à proximité du groupe scolaire et du gymnase. En effet, compte tenu des distances imposées par le seul point de passage existant et malgré la mise en place de clôtures et panneaux d'interdiction, la voie ferrée est régulièrement traversée au mépris des règles de sécurité. Une étude préliminaire, engagée en 2005, en partenariat avec RFF, a permis d'estimer la réalisation d'un passage souterrain et des aménagements annexes à 374 167 € HT. La réalisation d'études de sol estimées à 13 000 € HT, ainsi que la phase d'avant-projet estimée à 17 600 € HT sont nécessaires pour la poursuite du projet.

Ce projet pourrait être éligible à l'axe 3 du contrat CITE, s'il comprenait un aménagement de qualité sur la totalité du périmètre initial envisagé par la commune le long de la voie ferrée. Par ailleurs, son caractère structurant, favorisant le développement de la commune, serait également renforcé.

Il est précisé au Bureau que la commune est en cours d'établissement de son plan de financement et qu'elle conditionne la poursuite de son projet à l'obtention de co-financements sur l'ensemble du projet.

En synthèse :

Collectivité concernée	Commune de Mamirolle
Calendrier de réalisation	Etudes : 2005 et 2006 Travaux : 2007, à valider
Dépenses éligibles au fonds	- Etudes de sol et avant-projet : 30 600 €
Calcul de la subvention CAGB	- Subvention de 30% sollicitée au titre de CITE, soit 9 180 € - Solde à la charge de la Commune : 20 820 € Subvention CAGB possible : 10 410 €

Après instruction, ce projet répondant aux critères du fonds, à l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 10 410 € pour la réalisation des études de sol et d'avant-projet s'élevant à 30 600 €.

MM BARDEY, SCHNAEBELE, BOURDAIS, BAUER, MAILLOT et Mme BOURLON ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Préfecture de la Région Franche-Compte
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 OCT. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0